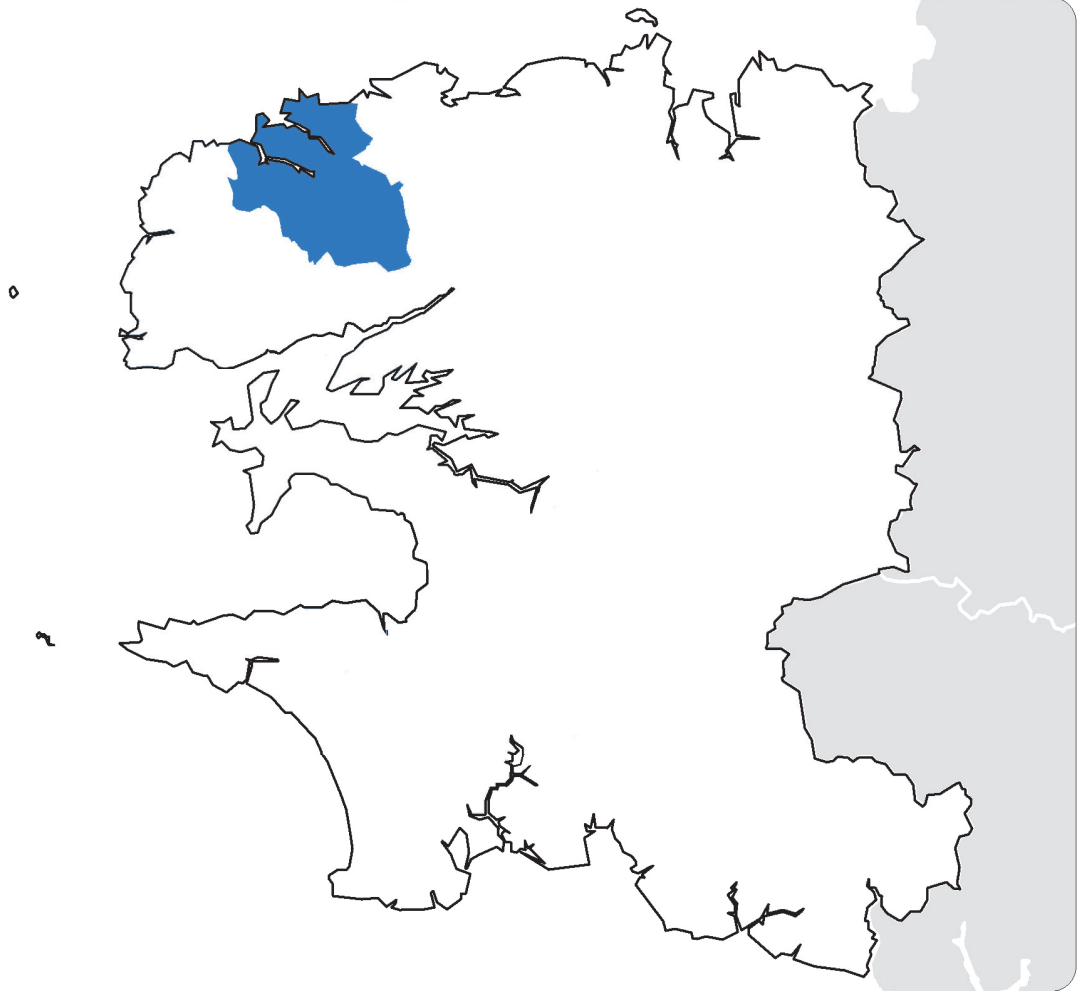




**Finistère**

*Penn-ar-Bed*

LE DÉPARTEMENT



# Contrat de territoire 2015-2020

*entre le Conseil départemental du Finistère  
et la Communauté de communes du Pays des Abers*

Actualisé par les avenants n°1 et n°2

# Contrats de territoire 2015-2020

---

## **Entre :**

Le Conseil départemental du Finistère,  
Représenté par le Président du Conseil général, Pierre MAILLE, pour le contrat initial et par  
la Présidente du Conseil départemental, Nathalie SARRABEZOLLES, pour les avenants

## **Et :**

La Communauté de communes du Pays des abers  
Représentée par son Président,  
Christian CALVEZ

Vu le Contrat de territoire de première génération signé le 1<sup>er</sup> juin 2010 et son avenant n°1  
signé le 27 décembre 2013 ;

Vu la délibération en Séance plénière du Conseil général en date du 29 janvier 2015 ;

Vu la délibération de la CCPA en date du 12 février 2015 ;

Vu l'avenant n°1 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental du 22 octobre  
2015 ;

Vu l'avenant n°2 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental des 28 et 29  
janvier 2016 ;

Vu les avenants n°1 et n°2 approuvés par la CCPA le 11 février 2016 ;

## **Il est convenu ce qui suit :**

**La territorialisation** des politiques publiques départementales vise à adapter l'intervention du Conseil départemental aux spécificités des territoires.

La stratégie conduite demeure portée et définie au niveau départemental et peut se formaliser dans des documents stratégiques de planification : schémas ou plans départementaux. La politique départementale ne se résume donc pas à l'addition des besoins exprimés par les acteurs des territoires.

Ces orientations et modalités d'intervention n'ont toutefois pas vocation à être développées de manière uniforme, mais, modulées en fonction des caractéristiques des territoires (enjeux, atouts, fragilités) dans le respect de la solidarité territoriale.

La territorialisation des politiques départementales se met en œuvre à travers deux modalités complémentaires : le développement de schémas et plans départementaux d'une part et la contractualisation d'autre part.

**Les schémas et plans départementaux**, pilotés par le Conseil départemental, traduisent une déclinaison par territoire de la politique départementale sur certains champs de compétences. Ces schémas et/ou plans départementaux peuvent alors identifier des besoins prioritaires par territoire (identification de zones prioritaires et non prioritaires) et proposer une intervention modulée (bonification).

**Les contrats de territoire**, visent quant à eux, à adapter l'intervention départementale aux spécificités des territoires, en s'appuyant sur la construction d'une vision partagée et en s'accordant sur les projets susceptibles de la mettre en œuvre.

Véritable outil de territorialisation des politiques départementales, les contrats de territoire accompagnent également depuis 2009 les EPCI dans leur projet de développement.

La démarche de contractualisation conforte en effet les intercommunalités, interlocuteurs privilégiés de la démarche en privilégiant :

- Une gouvernance locale renforcée
- Une meilleure coordination des interventions,
- La recherche de l'équité dans la réponse aux problématiques des territoires
- La connaissance des besoins des territoires
- Le partenariat et le mode-projet
- La recherche de solutions innovantes et spécifiques.

Tout en s'inscrivant dans la continuité de la démarche, les contrats dits de « deuxième génération » intègrent plusieurs évolutions majeures :

- Un rapprochement des calendriers avec ceux des mandats locaux et des autres politiques contractuelles (CPER, fonds européens, Contrats de partenariat Région-pays)

Le Conseil départemental du Finistère a souhaité inscrire les contrats de deuxième génération **sur la durée des mandats locaux, pour une meilleure concordance avec les projets communaux et intercommunaux** et surtout pour conforter l'émergence d'un véritable projet intercommunal.

Pour une meilleure cohérence et articulation avec les autres politiques territoriales contractualisées (CPER, contrats de partenariat-Pays –Région), les contrats de territoire conclus par le Conseil départemental avec les EPCI sont établis sur une période unique **de janvier 2015 à décembre 2020**. Une revoyure est prévue à mi-parcours en 2017, date de la révision des contrats de partenariat.

➤ La généralisation de la territorialisation

Les contrats de territoires accompagnent les projets des territoires et constituent le mode privilégié de déclinaison des politiques départementales sur un territoire. Cela signifie notamment que :

- la plupart des politiques départementales ne sont désormais accessibles qu'à travers les contrats de territoires,
- l'identification des enjeux spécifiques à chaque territoire permet de déterminer les projets composant le programme d'actions du contrat ainsi que le niveau et les modalités d'intervention du Conseil départemental.

➤ La confirmation du rôle du Conseil départemental, comme garant de la cohésion sociale et territoriale

Cette vigilance se traduit par l'introduction dans les contrats de deuxième génération de deux volets :

- Un volet cohésion sociale

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale, notamment des personnes vulnérables.

A travers les contrats, le Conseil départemental souhaite ouvrir sur les territoires un dialogue sur les différentes problématiques que couvre cette notion : petite enfance, enfance/famille, politiques jeunesse territorialisées, actions en direction des collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, logement, insertion, développement social local, santé, politique de la ville.

L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux

- Un volet services au public

Les services au public, ensemble des services, publics ou privés, nécessaires aux populations, sont un important vecteur de cohésion sociale à condition de veiller à leur accessibilité. La structuration d'une offre locale de services de proximité est également un facteur de développement économique.

Les contrats de territoire ont vocation à favoriser l'élaboration d'un schéma adapté aux situations des territoires et à en constituer la déclinaison concrète et opérationnelle.

Sans attendre la finalisation du schéma, les partenaires vont inscrire au contrat de territoire les projets qui concourent à la mise en œuvre d'une politique de développement ou de maintien des services au public sur le territoire communautaire.

➤ Un renforcement des collaborations avec les partenaires et notamment la Région Bretagne les Pays et leurs conseils de développement, les EPCI

Cette volonté du Conseil départemental du Finistère de renforcer le lien avec la Région Bretagne et les acteurs locaux (Pays, conseils de développement, EPCI) répond à deux

objectifs majeurs : assurer une meilleure coordination des actions et développer une nouvelle gouvernance territoriale qui conforte l'EPCI dans son rôle d'animateur et de coordonnateur des actions locales.

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs des territoires des « lectures partagées des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle des Pays. Inscrits dans les contrats de partenariat de la Région et déclinés à l'échelle opérationnelle de l'intercommunalité dans les contrats du Conseil départemental, ces enjeux partagés ont vocation à devenir la base commune des différentes contractualisations. Cette démarche sera confortée et pérennisée par la mise en œuvre d'une plateforme régionale d'observation territoriale. La collaboration engagée entre le Conseil départemental et la Région vise également à renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires.

\*\*\*\*

## CHAPITRE I. LECTURE PARTAGÉE DES ENJEUX DU TERRITOIRE A L'ÉCHELLE DU PAYS DE BREST

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs locaux (EPCI, Pays, Conseil de développement) une « **lecture partagée des enjeux et dynamiques des territoires** » à l'échelle du Pays de BREST.

Cette lecture partagée des enjeux partagés du Pays de BREST est la suivante :

### ENJEU I - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'attractivité du territoire apparaît comme l'un des enjeux principaux du Pays de Brest, tant d'un point de vue démographique qu'en termes de capacité à attirer de nouvelles entreprises.

#### 1.1 Soutenir le développement métropolitain

Le renforcement des fonctions métropolitaines majeures est un enjeu capital pour le développement du pays de Brest. Pour cette raison, il paraît important de conforter le projet métropolitain brestois, en veillant d'une part à s'assurer que son dynamisme irrigue l'ensemble de son « aire d'influence » et d'autre part à appuyer les stratégies et les projets qui concourent à renforcer la métropolisation brestoïse. De même, la coopération engagée avec Quimper, Morlaix et Lannion a pour objectif de consolider l'offre globale en matière de fonctions métropolitaines au service d'un territoire dépassant largement celui de la seule métropole. En effet, cette métropole, modeste par le nombre de ses communes, est originale car elle repose sur l'une des communautés urbaines les plus intégrées de France qui vit en équilibre dans un Pôle métropolitain qui rassemble des EPCI conséquents et pleinement articulés avec la nouvelle métropole, construisant un rayonnement qui va même au-delà. Elle concourt également fortement au développement de la pointe occidentale.

##### 1.1.1 L'accessibilité du territoire

L'accessibilité reste, à l'évidence, le premier défi du territoire. La situation périphérique du Pays de Brest en France et en Europe nécessite des infrastructures et des services de communication performants et une organisation des transports logistiques de qualité. Premier de Bretagne par le nombre de passagers, l'aéroport de Brest a encore un potentiel de développement important.

Le projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) et le pôle d'échange multimodal de Brest, le grand projet portuaire, tout comme l'extension du réseau Très Haut Débit sont des projets majeurs en termes d'accessibilité pour le territoire. Ces projets d'infrastructures demandent à être anticipés, valorisés et accompagnés pour en tirer le meilleur parti.

Plusieurs projets de pôles multimodaux sont également envisagés à l'échelle du pays, afin de conforter également les mobilités internes au territoire.

##### 1.1.2 Le renforcement des fonctions et équipements métropolitains

Dans la palette des fonctions métropolitaines que Brest entend conforter, le développement de son excellence maritime et de ses capacités en matière d'enseignement supérieur et de recherche apparaissent comme des enjeux prioritaires.

Le Finistère, premier département maritime de France métropolitaine dispose d'atouts considérables en matière de ressources et de savoir-faire uniques dans le domaine des sciences et des technologies marines. Sa vocation mondiale doit être affirmée par le développement du Campus mondial de la mer, qui réunit les structures de l'innovation et des transferts de technologies liés à la mer (technopole de Brest Iroise, Pôle Mer Bretagne, B-

COM, IEED France Energies Marines). Le territoire peut s'appuyer sur cet atout pour asseoir son rayonnement international, son développement économique, en aidant les entreprises à définir et adapter leurs besoins, en attirant des jeunes et des actifs et en favorisant la formation continue de la population active.

Brest Métropole Océane est particulièrement vigilante au développement des fonctions relatives à la formation, à l'enseignement et à la recherche. La consolidation du pôle de formation métropolitain paraît être un enjeu essentiel pour le territoire et l'ensemble de la Bretagne.

Cela nécessite une mise en réseau plus importante des acteurs de la formation, le développement de passerelles entre la formation initiale et les entreprises locales, la consolidation de l'enseignement professionnel et technique pour répondre aux besoins des entreprises et le développement de la formation continue et de la valorisation des acquis.

L'attractivité du territoire passe enfin par de grands projets d'aménagement ou équipements d'envergure métropolitaine : le projet des Capucins, le tramway, Océanopolis, la grande salle de spectacles sportifs et événementiels - l'Arena, la médiathèque centrale... D'autres projets à forte capacité de rayonnement, hors de la métropole peuvent également concourir à l'attractivité : protection et valorisation du Parc Marin d'Iroise, mise en valeur des potentiels du Parc Naturel Régional d'Armorique, mise en valeur touristique du territoire qui contribuera aussi à sa notoriété.

## **1.2 Développer l'économie en soutenant l'emploi et l'insertion à l'échelle du Pays**

La mondialisation et la libéralisation des échanges induisent un contexte économique de plus en plus concurrentiel qui fragilise les économies locales. Structuré autour des industries militaires et navales, de l'agriculture et l'agroalimentaire, du numérique, mais aussi pôle bancaire, avec une place croissante des services aux entreprises et le soutien d'une économie présentielle importante, le tissu productif brestois est confronté à une obligation de mutation.

L'économie sociale et solidaire, est également un univers porteur et prometteur en termes d'emplois. Souvent, la décision de changer de région va de pair avec le désir de travailler autrement et de donner du sens à son travail. L'ESS répond à ces vœux.

Les grands déterminants du développement économique local seront dans les prochaines années :

L'aptitude du territoire à mettre en avant ses compétences et ses atouts pour le rendre plus attractif, plus dynamique et moins sensible aux risques.

L'accompagnement de la mutation des secteurs productifs, de façon à renforcer leur valeur ajoutée et leur capacité à s'adapter à l'évolution des marchés et des attentes de la société.

La mobilisation des énergies sur des secteurs de pointe, véritables locomotives pour des pans entiers de l'économie (biotechnologies marines, énergies marines renouvelables, numérique...)

La valorisation, en complément et en appui de l'économie productive, d'une économie touristique et présentielle non délocalisable et génératrice d'emplois.

Ces enjeux mettent au premier plan la nécessité d'impulser une dynamique particulière de création d'activités et d'entreprises nouvelles, pour lesquels la jeunesse de la population du pays constitue un atout de premier plan. Le développement de l'entrepreneuriat, individuel et aussi collectif, peut être une piste majeure.

### **1.2.1 Réaffirmer la vocation maritime du pays de Brest**

Comme le rappelle avec force le Pacte d'avenir pour la Bretagne, le territoire brestois doit accroître la valorisation économique des ressources maritimes.

Le territoire compte des ressources considérables en termes de recherche maritime.

Le pays de Brest accueille environ 1 600 chercheurs et enseignants-chercheurs dans le secteur public, dont environ 650 en sciences et techniques de la mer regroupés dans une dizaine d'établissements (dont l'Université de Bretagne Occidentale et Ifremer, chefs de file),

ce qui place le Finistère à la première place en Europe et à la quatrième au niveau mondial (après Qindao et Shangaï en Chine et Hobart en Australie).

Cette reconnaissance de l'excellence maritime finistérianne s'est traduite par l'obtention de nombreux programmes d'investissements d'avenir (laboratoire, équipements et institut d'excellence, infrastructure nationale...) dans les domaines de l'océanographie, du changement climatique, des énergies marines renouvelables, des biotechnologies, de la santé... Le Pays de Brest accueille également le pôle de compétitivité à vocation mondiale « Mer Bretagne-Atlantique », qui a pour mission de développer l'innovation dans les différents domaines maritimes : sécurité et sûreté, naval et nautisme, ressources énergétiques et minières, ressources biologiques, ports et transports, environnement et aménagement du littoral.

Parmi toutes les activités économiques liées à la mer que le pays de Brest entend conforter et accompagner, l'émergence d'une filière industrielle des « Energies Marines Renouvelables » (EMR), est pour Brest un enjeu majeur de développement.

Le grand projet portuaire de Brest dont l'objectif est de faciliter l'accès de navires de plus grandes capacités et permettre, par une augmentation des surfaces disponibles, le développement d'activités comme le transport de conteneurs ou l'accueil de nouvelles industries d'avenir comme la construction ou l'assemblage d'éoliennes offshore pour le développement d'une filière EMR, est l'un des défis majeurs que le territoire devra relever et accompagner dans les prochaines années.

### 1.2.2 Conforter le tourisme comme pilier de l'économie locale

Le tourisme est l'un des piliers de l'économie locale. Il repose sur des richesses patrimoniales, naturelles et architecturales. Il est favorisé par de nombreux événements organisés sur le pays, par des activités nautiques et de plaisance très développées ainsi que la présence d'équipements structurants.

D'après une analyse réalisée par Finistère tourisme, le pays de Brest se compose de territoires aux caractéristiques différentes dans leurs fonctions et dans leurs profils de fréquentation. Les principales caractéristiques de l'offre sont celles d'un territoire avec une ouverture maritime affirmée, une véritable dimension urbaine et « affaires », des espaces emblématiques et à forte dimension attractive avec les îles, une offre patrimoniale dense et caractéristique du Finistère (ports, phares), des entités paysagères variées (abers, pointes, rade, ..) et une offre de loisirs diversifiée (nautisme, randonnée).

Par ailleurs, le Pays de Brest a vu se développer des équipements qui comptent parmi les plus fréquentés de Bretagne (Océanopolis), une activité événementielle dense tant sur le volet culturel (Astropolis, festival du film court,...) que sur le volet nautique (Fêtes nautiques...).

Plusieurs enjeux peuvent être identifiés dans le domaine du tourisme :

- Moderniser et accroître la cohérence de l'offre touristique. Dans cette perspective, coordonnée par le pôle métropolitain et fruit d'un renforcement des coopérations entre les sept communautés du Pays de Brest, les offices de tourisme et la CCI de Brest, la nouvelle destination Brest terres océanes traduit une volonté partagée de tous les acteurs locaux d'agir collectivement pour mieux valoriser les nombreux atouts touristiques du territoire, au sein d'une destination Bretagne.
- Renforcer la structuration et le développement de l'offre tourisme d'affaires et tourisme urbain ;
- Requalifier des hébergements vieillissants sur la zone côtière et maintenir la présence d'un hébergement de tourisme social (campings municipaux, structures d'accueil de classes de découvertes...).
- Poursuivre le travail engagé sur l'image du territoire.



### 1.2.3 Une économie agricole et agroalimentaire en mutation

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent une part importante de la richesse du pays. Une agriculture très diversifiée maille le territoire (polyculture, élevage, lait, fruits et légumes...). Face à une concurrence internationale exacerbée, mais également aux mutations et à la forte pression foncière que connaissent les activités agricoles, dans le cadre du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB), elles doivent s'inscrire dans une évolution durable (économiquement et écologiquement) et faire face aux enjeux suivants :

Renouvellement des générations dans l'agriculture ;

Renforcement de la compétitivité ;

Promotion d'une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations ;

Amélioration de la viabilité des filières de productions agricoles ;

Développement du lien entre territoire et agriculture ;

Formation tout au long de la vie pour favoriser l'avenir de l'agriculture du Pays de Brest.

### 1.2.4 Soutenir l'emploi et l'insertion à l'échelle du pays

Le Pacte départemental d'insertion identifie trois enjeux : favoriser une insertion sociale et professionnelle réussie, l'autonomie des jeunes et l'inclusion sociale.

Afin de renforcer les passerelles entre l'emploi et l'insertion, une convention de partenariat a été élaborée entre la Région et les quatre Départements bretons sur la formation professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Une meilleure articulation de l'ensemble des dispositifs existants est recherchée.

Dans le cadre du Pacte territorial d'insertion du Pays de Brest, des actions spécifiques sont envisagées telle que le développement d'une offre d'insertion tournée vers les activités économiques du numérique. De plus, le Pays de Brest est l'un des territoires bretons où le développement de l'économie sociale et solidaire, souvent en pointe sur les politiques d'insertion, est le plus conséquent. Une attention soutenue doit être portée à ce secteur.

Dans un contexte économique en tension se traduisant par des plans sociaux d'envergure, une vigilance doit être portée sur le risque de paupérisation des personnes licenciées. Les actions d'insertion devront être complétées par une attention particulière portée aux enjeux de maintien dans le logement et de lutte contre la précarité énergétique.

En outre, une attention particulière doit être accordée à l'insertion des jeunes, au regard de leur part plus importante dans les demandeurs d'emploi. A cet égard, les publics les plus fragiles doivent être attentivement suivis et épaulés : malgré un niveau moyen de formation élevé, la part des jeunes sans diplôme demeure supérieure aux objectifs européens, en affectant inégalement les territoires à l'intérieur du pays.

Un travail tout particulier doit être développé sur l'insertion professionnelle des étudiants sur le territoire du Pays. La promotion de l'entrepreneuriat est une priorité.

## **ENJEU II - PRESERVER LES EQUILIBRES FACE AUX CONSEQUENCES D'UN SYSTEME URBAIN EN EXPANSION**

Le Pays de Brest fait face à un enjeu d'inflexion quantitative et qualitative du développement urbain. Le SCoT retient trois objectifs : un équilibre territorial soucieux d'une consommation d'espaces moindre et préservant les espaces naturels et agricoles, un rééquilibrage entre métropole et le reste du territoire avec un maillage en pôles structurants à vocation urbaine et pôles d'appui, la recherche d'un nouvel équilibre social sur le territoire. Le SCoT intègre également les enjeux de préservation du foncier agricole, que le développement des centres urbains ne doit pas mettre en péril. La maîtrise de l'étalement urbain est en effet un enjeu

essentiel pour le Pays de Brest, en lien avec la « Charte Agriculture et urbanisme pour un aménagement équilibré du territoire » (en cours de signature entre l'Etat et la Chambre d'agriculture).

## **2.1 Valoriser les richesses naturelles et patrimoniales**

La qualité de l'environnement et du littoral sont des éléments centraux de l'image et de la qualité de vie du Pays de Brest. Il importe donc de mettre en place des stratégies de développement susceptibles de minimiser l'impact des activités humaines sur l'environnement et de rationaliser les consommations (d'espaces, d'énergie, d'eau...). La prise en compte des ressources locales se décline également par des actions de nature très différentes, passant par la rénovation du patrimoine bâti, la valorisation des espaces naturels sensibles, le soutien aux infrastructures relatives à l'assainissement, à l'eau potable, aux déchets, etc.

Des études récentes, sur l'attractivité des territoires pour de futurs cadres métropolitains, pointent l'environnement comme étant un axe majeur. Si certaines fonctions support recrutent au niveau national, des spécificités régionales existent. Ainsi, l'environnement peut connaître un très fort développement dans le Finistère. De nouvelles fonctions créatrices d'emploi voient le jour, notamment dans l'énergie, dont l'éolien, le traitement des déchets, mais aussi dans les métiers du web.

Depuis 2010, le Pôle métropolitain du Pays de Brest porte une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières volontariste, et pragmatique, au service du développement durable de ce pays maritime. Cette démarche vise à fédérer et coordonner, par un nouveau processus de gouvernance de la mer et du littoral, l'ensemble des programmes, des actions et des acteurs engagés sur ce territoire. La Région et le Conseil départemental soutiennent activement le processus engagé et les thématiques retenues pour le plan d'action (organisation de la plaisance et du carénage, qualité des eaux de baignade, partage de l'espace côtier). Des actions très concrètes sont ainsi mises en œuvre pour assurer l'accessibilité du littoral (accessibilité des plages pour les personnes à mobilité réduite, au développement des sentiers de randonnées, à la vélo-route du littoral), et respecter sa fragilité (préservation des espaces naturels sensibles, de la qualité des eaux de baignades, lutte contre les algues vertes, lutte contre l'érosion du littoral...).

Les objectifs portés par le pays de Brest ainsi que ceux de la Charte du Parc naturel régional d'Armorique qui visent à « conforter la qualité des eaux et des milieux aquatiques », gagneraient à mieux s'articuler dans la mesure où ils vont dans le même sens.

## **2.2 Conforter les centralités sur le territoire par un maillage de services adaptés aux besoins des populations**

Le maintien et le confortement de centralités maillées, avec l'accès aux services et équipements de proximité, sont un gage d'équilibre pour le territoire et contribuent à la préservation d'un cadre de vie de qualité.

### **2.2.1 Un habitat adapté**

La Région, le Conseil départemental et le pays par son ScoT partagent les mêmes constats et objectifs. Tous s'accordent pour travailler au maintien de l'habitat, (y compris social dans les centres bourgs), de manière à répondre aux objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain affichés par le ScoT.

Ainsi, il convient de favoriser l'accès et le maintien dans un logement de toutes les populations du pays de Brest. Cela passe par des programmes différenciés au sein même du pays. Comme l'indique le ScoT, il convient d'enrayer la baisse démographique du pôle urbain brestois, conforter le « Bassin mixte » de Lesneven, notamment en confortant sa fonction résidentielle par une offre diversifiée. Concernant le bassin de Landerneau, il s'agit

de l'accompagner pour diversifier l'offre en première couronne. Pour tous ces pôles, il s'agit de lutter contre l'extension périurbaine. L'effort engagé de réhabilitation du parc de logements anciens devra être poursuivi, notamment dans un objectif de maîtrise de la consommation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique des populations les plus défavorisées.

Enfin, malgré les efforts déjà consentis, l'offre de logements dédiés aux jeunes reste insuffisante et inégale sur le territoire.

A moyen terme, ces enjeux sont essentiels pour l'attractivité et la dynamique démographique du territoire.

### 2.2.2 Des problématiques variées en termes de services à la population

Plusieurs enjeux sont conjointement identifiés sur le pays de Brest :

- le développement d'équipements relatifs à la petite enfance. Sur ce point, les besoins sont différenciés au sein du pays. Le PAAPE, schéma départemental relatif au développement des modes d'accueil, détermine une liste de secteurs prioritaires en termes de développement d'équipements collectifs, sur laquelle figurent plusieurs EPCI du Pays de Brest : l'Aulne maritime et la Presqu'île de Crozon en tête, le défaut d'équipement y étant important, puis les communautés de communes du Pays des Abers et Landerneau – Daoulas. Les Communautés de communes des Pays de Lesneven et d'Iroise sont assez proches de la moyenne départementale, que Brest métropole dépasse.
- La question du vieillissement de la population. Sur ce sujet, une réflexion spécifique a été menée sur Brest métropole, aboutissant à une observation portée par l'ADEUPa et copilotée par le Conseil départemental et Brest métropole. En effet, au-delà du logement et de l'hébergement des personnes âgées, le phénomène du vieillissement est encore assez peu exploré dans son rapport à la ville, et à la prise en compte ou non de cette population dans les choix d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat. L'augmentation attendue du nombre et du poids relatifs des 60 ans et plus va obliger les acteurs de la ville à faire évoluer leurs interventions et à adapter leurs politiques en matière d'habitat, de transports et de services.
- le maintien de commerces de proximité ;
- la création, le maintien, la mutualisation de services de proximité, notamment au sein de maisons de solidarités ou pôles sociaux ;
- la valorisation et la mise en réseau d'équipements de proximité (sportifs, culturels, socioculturels...). Avec une offre satisfaisante, il s'agit sans doute à présent de spécialiser et valoriser davantage les équipements existants, à la faveur de leur requalification (et non pas de travailler à la création d'une offre nouvelle d'infrastructures). En revanche, leur mise en réseau doit être développée et encouragée.
- l'amélioration des mobilités et déplacements : transports à la demande, modes doux, Pôles d'échanges multimodaux de proximité, voiries...
- Si le modèle de la maison individuelle reste largement dominant, il est crucial que soit favorisée la densification urbaine dans tous les bourgs et communes du Pays de Brest. De même, une vigilance toute particulière devrait être apportée au foncier économique vieillissant, dans certains endroits. La requalification (voire requalification-densification) des zones existantes devrait être privilégiée à la création de nouvelles zones économiques.

\*\*\*\*\*

**En complément de cette approche partagée des enjeux, le Conseil départemental réaffirme ses deux sujets de vigilance particulière :**

**Renforcer la cohésion sociale**

Chef de file de l'action sociale, le Conseil général est attentif à la prise en compte des questions sociales dans les documents cadres partenariaux. Il a ainsi investi ces sujets dans les contrats de territoire, en déclinaison des différents schémas départementaux.

Sur le Pays de Brest, il est à noter que l'offre en termes de services et d'équipements est globalement satisfaisante au regard de la situation de l'ensemble du département. Toutefois, au regard de l'importance de ces sujets, le Conseil général reste vigilant à la prise en compte des thématiques liées à la cohésion sociale : habitat social, accueil de la petite enfance, vieillissement de la population, prise en compte des handicaps. La mutualisation des données, l'observation territoriale partagée, seront les facteurs de réussite d'une gouvernance éclairée.

**Poursuivre la dynamique de coopération territoriale pour une gouvernance renforcée**

Elaborer des projets de territoire implique de décloisonner les approches par compétences pour privilégier une vision stratégique et transversale globale. Afin d'accompagner l'appropriation des démarches territoriales et transversales, le Conseil général a encouragé le renforcement de la gouvernance locale. Sur le Pays de Brest, le Conseil général a impulsé des groupes de travail multipartenariaux, associant de manière privilégiée les communes, et portant notamment sur : le développement de schémas locaux relatifs aux circuits vélo ou de randonnées, ou encore la coordination des équipements touristiques ou culturels.

Par ailleurs, le Conseil général reste attentif à la dimension participative des schémas déclinant ses propres politiques. La gouvernance la plus large est donc un enjeu que le Conseil général, non seulement, porte sur les territoires, mais s'impose dans la mise en œuvre de ses responsabilités institutionnelles.

## CHAPITRE II. LES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE TERRITOIRE

A travers les contrats de territoire le Conseil départemental entend amplifier la territorialisation de ses politiques et renforcer le partenariat avec les intercommunalités, mais le contrat de territoire ne traduit pas toutes les interventions du Conseil départemental sur le territoire de l'intercommunalité.

Parallèlement aux engagements contractualisés, le Conseil départemental développe ses interventions, tant en maîtrise d'ouvrage directe que via des soutiens alloués à des partenaires en cohérence avec des schémas, des plans ou des dispositifs de portée départementale.

Les déplacements, les collèges, l'économie, l'enseignement supérieur, l'insertion sont autant de domaines d'intervention des politiques départementales.

**Dans le domaine des déplacements**, maître d'ouvrage des routes départementales, le Conseil départemental du Finistère modernise son réseau de routes départementales, dans une logique d'aménagement d'itinéraires et d'amélioration de la sécurité routière. Dans cette optique, en 2010, le Conseil départemental du Finistère a engagé une réflexion, par Pays, dans l'objectif de sécuriser les déplacements sur l'ensemble des Territoires.

Le Schéma départemental des infrastructures du Pays de Brest et le Schéma départemental vélo sont des documents de planification des interventions du Conseil départemental (réalisations en maîtrise d'ouvrage ou cofinancements de projets structurants) dans le domaine des déplacements : aménagements routiers, itinéraires cyclables, pôles gare et pôle d'échanges, aires de covoiturage, etc. Les Schémas actuels ont été votés en 2012. Ils seront révisés durant l'année 2015 en concertation avec les acteurs locaux. Sur le territoire de la CCPA, la continuité de la véloroute du littoral en traversée de ce territoire est en cours d'étude et devrait se concrétiser en termes de jalonnement cyclable en 2015/2016, tandis que se développent des itinéraires cyclables locaux complémentaires cofinancés par le Conseil départemental. Le pôle d'échanges multimodal de Plabennec, prévu dans le cadre du précédent contrat, a été réalisé.

**Dans le domaine de l'enseignement**, le Conseil départemental est en charge des collèges, à ce titre le projet « collège et territoire » vise à instaurer entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et la collectivité (CD29), au-delà des conventions d'objectifs et de moyens, une véritable contractualisation reposant, certes, sur des objectifs partagés et faisant l'objet du financement de la collectivité (voire d'autres collectivités locales, à savoir les EPCI), ainsi que sur des avenants prenant en compte des actions spécifiques menées par chaque établissement.

Des projets novateurs ont vu le jour en 2014 autour du numérique, de l'internat, des liens avec les entreprises locales, etc. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la loi sur la refondation de l'école et notamment les projets éducatifs de territoire (PEDT).

Par ailleurs, le Conseil départemental accompagne les collèges à travers trois types de financements :

- les opérations de travaux (sous maîtrise d'ouvrage départementale) : avec le schéma pluriannuel de travaux et le programme de grosses réparations, le Conseil départemental investit, chaque année, entre 20 et 25 M€ dans ses collèges (opérations structurantes, entretien et accessibilité) ; Sur la CCPA, les montant des travaux réalisés pour le collège de Plabennec se sont élevés à 15 M€ et sur le collège de Lanilis, à 2,5 M€.

- 6,5 M€ ont été affectés sur le schéma de travaux 2012-2017 pour accompagner les collectivités locales, dans le cadre des contrats de territoire, dans leur projet de rénovations lourdes des équipements sportifs fortement utilisés par les collégiens ;
- les dotations de fonctionnement et les subventions pour le financement des actions éducatives pour les établissements publics et privés (17 M€ par an) : outre le fonctionnement, le Conseil départemental accompagne financièrement les projets agenda 21, jumelages, classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques, collèges au cinéma, sections sportives classiques et mobilité internationale, collège et territoire. Sur la CCPA, le total des dotations en matériel et fonctionnement en 2013 s'est élevé à 359 925 €.

En matière de développement économique, le Conseil départemental prend toute sa place dans les actions de maintien et de développement des secteurs clés de l'économie Finistérienne.

Dans le **domaine maritime**, avec ses 1 200 kilomètres de côtes, le Finistère représente la moitié des côtes bretonnes, soit un sixième du littoral français et est considéré comme le premier département maritime de France. Les ports finistériens sont des lieux d'activité économique importants pour les territoires et les villes côtières finistériennes. Au-delà de l'activité pêche, d'autres activités telles que la construction et la réparation navale, la plaisance, le nautisme et le tourisme représentent des atouts majeurs pour le département. Face à ce constat et pour répondre aux enjeux du développement intégré du littoral et de l'économie maritime, le Conseil départemental du Finistère entend relever à travers la réalisation de son projet stratégique et notamment de son objectif « faire de la qualité du cadre de vie un atout et contribuer à l'attractivité économique, environnementale et sociale du département » ainsi que de son Livre Bleu du nautisme, les défis suivants :

- optimiser les infrastructures, les sites, équipements et services portuaires à travers l'entretien courant dans les ports et l'amélioration des sites portuaires départementaux, le soutien à l'investissement dans les ports de pêche et le soutien au développement des ports de commerce ;
- faire du nautisme le sport de tous les finistériens, un vecteur de développement économique, une filière inscrite dans le territoire et décloisonnée.

**En matière d'agriculture**, en 2010, date du dernier recensement agricole, le Finistère comptait 7 800 exploitations agricoles. Au plan foncier 385 380 hectares de surface agricole utile étaient exploités dans le Département. L'agriculture reste ainsi une force vive du département présente dans toutes les communes. Le Conseil départemental souhaite promouvoir une agriculture forte et diversifiée. Le projet stratégique qu'il suit entend d'une part accompagner les mutations des filières de production respectueuses des enjeux environnementaux et d'autre part, inciter à la consommation de produits alimentaires locaux.

**En matière d'habitat et de logement**, le Finistère est largement couvert par 19 programmes locaux de l'habitat, adoptés ou en cours, et qui constituent le socle des politiques locales de l'habitat mises en œuvre par les intercommunalités. Afin de favoriser la cohérence des interventions en matière d'habitat, le Conseil départemental du Finistère a adopté en janvier 2014 le Plan Départemental du Finistère qui définit des orientations à la fois départementales et territorialisées. Le contrat de territoire constitue ainsi un support pour approfondir la relation de travail en matière d'habitat entre le Conseil départemental et les EPCI avec l'inscription d'actions permettant de coordonner et mettre en phase les leurs interventions respectives.

**Dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la biodiversité**, en application de la Charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des départements de France, par délibération du 30 janvier 2015, le Conseil départemental a validé le Schéma départemental

des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère qui définit une stratégie à 10 ans de protection, de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité finistériens.

Ce document planifie notamment les actions de maîtrise foncière et de gestion des espaces naturels qui ont été élaborées en concertation avec les partenaires. La place des intercommunalités, du PNRA, quand il est territorialement compétent, y est particulièrement mise en valeur pour les opérations de gestion des terrains du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral.

C'est dans ce cadre que doivent s'opérer les collaborations entre les collectivités territoriales et le Conseil départemental au sujet des espaces naturels, des zones humides et de la biodiversité.

**En matière d'eau et d'assainissement**, le Conseil départemental a élaboré, dans la concertation, des schémas départementaux d'assainissement (2013) et d'eau potable (2014). Documents stratégiques précisant les enjeux finistériens, ces schémas sont également des outils opérationnels de programmation des actions sur les territoires. Les actions inscrites au contrat de territoire sont pour la plupart issues de ces schémas.

Au-delà, ces schémas ont également été l'occasion de sensibiliser les collectivités et les maîtres d'ouvrages aux questions de gouvernance, qui vont devenir de plus en plus prégnantes dans les années à venir.

En effet, au cours des prochaines années, les collectivités vont devoir faire face, sur ces thématiques, à des contraintes majeures d'ordre réglementaire, environnemental, technique et financier, notamment pour assurer le nécessaire renouvellement de leur patrimoine, la sécurisation de l'alimentation en eau potable ou encore la performance de leur réseau et station d'épuration.. Les collectivités isolées ne pourront plus seules relever ces défis. Une mutualisation, par le biais de regroupement de maître d'ouvrage, s'avère nécessaire et le périmètre territorial actuellement le plus adapté semble, à minima, être celui de la communauté de communes.

Dans le **domaine du tourisme**, au cours de sa séance plénière de juin 2014, le Conseil départemental a procédé à une refonte complète de ses dispositifs en tenant compte d'une part des enjeux dégagés par le nouveau schéma départemental de développement touristique (SDDDT 2014-2018), d'autre part d'une approche territoriale pour permettre de disposer d'une offre équilibrée et adaptée aux spécificités des territoires finistériens. Conformément au schéma départemental qui met en avant l'objectif de qualification de l'offre d'hébergement pour améliorer l'accueil des clientèles touristiques, les nouveaux dispositifs visent à inciter les investisseurs à inscrire leurs projets dans une logique de performance globale et de développement durable.

Cela se traduit par un soutien renforcé aux investissements concourant à des objectifs de modernisation et de qualification de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air. De nouvelles aides au conseil (décoration intérieure, numérique, aménagement paysager, diagnostic énergétique) complètent le dispositif de soutien aux professionnels. Un recentrage du soutien aux gîtes d'étape labellisées sur les zones proches d'un itinéraire de randonnée majeur a également été retenu.

Par ailleurs, afin de favoriser un équilibre territorial de l'offre d'hébergement, il a été décidé de soutenir le développement de l'offre d'hébergement locatif (location de vacances et chambres d'hôtes) sur les secteurs géographiques les moins dotés.

Dans le **domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le Conseil départemental soutient une université, de grandes écoles et divers autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de plusieurs centres de recherche et de structures d'interface de l'innovation, car ils sont vecteurs de développement de l'économie et de l'emploi et sont acteurs majeurs de l'aménagement du territoire du Finistère.

**L'accessibilité numérique** est un enjeu majeur pour une région périphérique comme la Bretagne. Les collectivités, l'Etat et l'Europe se sont mobilisés pour porter ensemble le projet Bretagne Très Haut Débit qui a pour ambition d'apporter la fibre optique à toutes les familles, entreprises et administrations, aussi bien en zone rurale qu'urbaine à l'horizon 2030.

La concertation des intercommunalités, du Conseil départemental et de la Région a permis de déterminer les modalités de programmation du déploiement et, en particulier, de définir les territoires concernés par la 1<sup>ère</sup> phase de travaux qui s'engagera dès 2015. Le déploiement de ce nouveau réseau de communication va être effectué selon les principes d'équilibre et de cohésion pour un maillage équitable des zones urbaines et rurales.

Dans la période transitoire du déploiement, le réseau Penn ar Bed Numérique assure déjà une offre haut débit (jusqu'à 10Mb/s) dans les secteurs non couverts par l'ADSL. Ce réseau qui fait l'objet d'un contrat de partenariat entre le Conseil départemental et AXIONE, permet ainsi aux finistériens de pouvoir disposer de ce service par le biais de deux fournisseurs d'accès à internet.

**La politique d'insertion sociale et professionnelle** du Conseil départemental s'inscrit prioritairement dans la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA), dont les objectifs affichés sont la lutte contre la pauvreté et l'aide au retour à l'emploi. Le Conseil départemental a consacré en 2014 plus de 84 M€ au paiement du RSA.

Autour de cette allocation, le Conseil départemental a construit une politique d'insertion qui, de l'accès au droit aux actions de retour à l'emploi, doit proposer à l'usager un parcours d'insertion adapté à son projet et prenant en compte ses freins et ses difficultés. Les financements liés à cette politique s'adressent principalement à des structures associatives.

Cette politique s'inscrit dans le Pacte territorial d'insertion (PTI) adopté lors de la séance plénière de janvier 2013. Elle se décline à l'échelle de chaque pays (Brest, Cornouille, Morlaix et Centre Ouest Bretagne) dans un PTI de pays, qui reprend pour chaque territoire les objectifs et enjeux de la politique insertion. L'offre d'insertion est donc appréciée à l'échelle des pays en fonction des besoins recensés pour permettre une couverture homogène du territoire départemental en offre d'insertion.

La communauté de communes du Pays des Abers a signé le PTI du Pays de Brest. Par ailleurs l'introduction d'un volet « cohésion sociale » dans le présent contrat de territoire permettra de conforter la dimension territoriale de l'offre d'insertion en renforçant le travail partenarial avec l'intercommunalité dans le développement de l'offre d'insertion.

Sur le territoire de la communauté de communes du pays des Abers, le Conseil départemental accompagne plusieurs opérateurs. Parmi ceux-ci, on peut ainsi citer l'action de SATO Relais qui propose à des personnes en insertion d'intégrer un chantier d'insertion « espaces verts ».

Enfin, le Conseil départemental porte un dispositif ambitieux de mobilisation des acteurs économiques à travers le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics. Afin de conforter ce dispositif, il serait opportun que la Communauté de communes du Pays des Abers adhère à la charte départementale des clauses d'insertion. Depuis le 1er juillet 2013, la clause d'insertion est une condition de l'attribution des subventions d'investissement



pour travaux. La clause d'insertion s'applique au regard de 2 critères cumulatifs : elle vise les opérations de 500 000 € ou plus, subventionnées à hauteur de 100 000 € ou plus.

### **CHAPITRE III. LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES ET PARTAGES RETENUS AU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Le présent contrat ne prévoit pas de modification des enjeux identifiés lors de la précédente contractualisation. La communauté de Communes mène actuellement une réflexion pour la construction d'un projet de territoire qui devrait être finalisé au printemps 2015. Ce projet de territoire pourra engendrer une proposition de révision des enjeux du contrat mi 2015.

Les deux partenaires contractualisent sur les orientations stratégiques suivantes à mettre en œuvre dans les six ans du contrat.

L'architecture de ces orientations est la suivante :

#### **Enjeu 1 : Répondre aux besoins d'un territoire jeune et intergénérationnel**

- Axe 1 : Rendre le territoire accessible à tous
- Axe 2 : Favoriser une organisation territoriale des équipements et services
- Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale

#### **Enjeu 2 : Organiser les déplacements**

- Axe 1 : Favoriser l'intermodalité
- Axe 2 : Favoriser les déplacements doux

#### **Enjeu 3 : Préserver le littoral et les abers.**

- Axe 1 : Faire du tourisme un véritable outil de développement territorial
- Axe 2 : Préserver l'environnement en agissant sur la qualité de l'eau
- Axe 3 : Concevoir durablement les aménagements portuaires et nautiques

Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables, et le cas échéant les taux et plafonds de financement. Les engagements du Conseil départemental au titre du contrat de territoire avec la Communauté de communes du Pays des Abers, actualisé par les avenants 1 et 2, s'élèvent à 5 892 137 € en investissement et 492 806 € en fonctionnement pour l'année 2015-2016, soit un total de **6 384 943 €**.

## Article III-1 : ENJEU 1 – Répondre aux besoins d'un territoire jeune et intergénérationnel

### III-1-a : L'enjeu pour le territoire

Cet enjeu comporte un axe relatif à l'accessibilité du territoire. Cet axe se déclinait principalement dans le précédent contrat par l'accès à un logement pour les jeunes ménages. Le Conseil départemental continuera à apporter son soutien aux logements sociaux à travers les dispositifs ordinaires. Il est proposé au présent contrat d'inscrire des actions de coopération entre la communauté de communes et le Conseil départemental sur les outils de la politique logement (programmation de logements sociaux, Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées et fonds solidarité logement). Cette thématique est complétée par des actions relatives aux aménagements de bourg et au développement d'une zone d'activité.

Le 2<sup>nd</sup> axe porte sur l'organisation territoriale des équipements et services. Sur le précédent contrat plusieurs équipements structurants ont été réalisés. Au titre du présent contrat, de nombreux projets ont été identifiés notamment dans les domaines sportifs et culturels ou socio-culturels. Des projets dans le domaine de la lecture publique, déjà repérés dans le précédent contrat sont inscrits dans ce contrat. Enfin, les équipements en matière de gestion des déchets sont introduits dans cet axe.

Le 3<sup>ème</sup> axe concernant la cohésion sociale est renforcée par l'inscription d'un travail partenarial entre la communauté de communes et le Conseil départemental pour construire un diagnostic social du territoire et organiser la gouvernance de la cohésion sociale. Des projets d'investissement sont également inscrits, en particulier le projet de restructuration de l'EPHAD Saint-Pierre à Plabennec qui sera financé au titre de ce contrat.

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale des publics les plus fragiles. Le Conseil départemental souhaite engager avec la Communauté de communes du pays des Abers un dialogue sur les différentes thématiques que couvre le volet cohésion sociale. L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser une connaissance mutuelle du territoire afin d'y développer des politiques et services répondant aux intérêts locaux et départementaux.

Cette démarche de construction du volet cohésion sociale des contrats de territoire reposera donc sur :

- Un incontournable : la définition d'une gouvernance locale et le partage d'un diagnostic à l'échelle de l'intercommunalité
- Des grands enjeux qui devront prendre en compte *le « bien vieillir sur le territoire » et « être jeune sur le territoire »*,
- Un programme d'actions répondant aux grands enjeux partagés,
- Une animation et une évaluation

La méthodologie sera présentée au partenaire.

Cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Rendre le territoire accessible à tous
- Axe 2 : Favoriser une organisation territoriale des équipements et services
- Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale

### III-1-b : Projets retenus par axe

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Descriptif du Projet	Montant du projet	Modalités de financement	Montant plafond
<b>Axe 1 : rendre le territoire accessible à tous</b>			
<b>Suivi animation d'un programme d'intérêt général</b>  Maître d'ouvrage : CCPA		Fonctionnement : > 2015 : 35 % d'un plafond d'assiette de 60 000 € par an soit 21 000 € par an > 2016 : 30% d'un plafond de 60 000 € (33,50% de la subvention de 18 000 € pour le Pays des Abers)	27 030 €
<b>Co-production EPCI CD de la programmation des logements sociaux</b>			
Maîtres d'ouvrage : CD/EPCI			
<b>PDALPD, engagement d'un travail pour la création d'une instance locale d'accès au logement</b>			
Maître d'ouvrage : CD / EPCI			
<b>FSL : proposition d'association de l'EPCI</b>			
Maître d'ouvrage : CD / EPCI			
<b>Gens du voyage création d'une aire d'accueil permanent de 30 places</b>  Maîtres d'ouvrage : CD / Commune de Lannilis		6 352 € par place	190 560 €
<b>Revitalisation de l'habitat en centre bourg : Landéda - Etudes</b>  Maître d'ouvrage : Commune de Landéda	540 000 €	Soutien au titre de l'AMI 20 % pour le volet ingénierie A revoir par avenant pour le volet investissement	10 000 €
<b>Revitalisation de l'habitat en centre bourg : Kersaint-Plabennec</b>  Etudes  Maître d'ouvrage : Commune de Kersaint-Plabennec	NC		10 000 €
<b>Programme Patrimoine cadre de vie :</b>  Plouvien : aménagement de la place de la gare et de la rue de la libération  Maître d'ouvrage : Commune de Plouvien	800 000 €	20 % Sous réserve de répondre aux critères du dispositif « patrimoine et cadre de vie » et après examen de la commission technique.	60 000 €
<b>Programme Patrimoine cadre de vie :</b>  Plouguerneau : Mise en accessibilité du cheminement front de mer à Kervenni  Maître d'ouvrage : Commune de Plouguerneau	415 000 €	Pour les dossiers en tranche, une étude globale d'aménagement est obligatoire. Accompagnement du CAUE souhaité. Plafond de	60 000 €

<b>Programme Patrimoine cadre de vie :</b> Kersaint-Plabennec : Aménagement du cœur de bourg Maître d'ouvrage : Commune de Kersaint-Plabennec	572 370 €	60 000 € pour un projet ponctuel (1 tous les 4 ans) et de 40 000 € pour un projet en tranches (3 tranches maximum tous les 2 ans)	60 000 €
<b>Landéda</b> : Sécurisation accès piétons et cycliste en centre bourg Maître d'ouvrage : Commune de Kersaint-Plabennec		20 %	60 000 €
<b>Création de la ZA de Kerlouis à Lannilis</b> Dans le cadre du référentiel Qualiparc Maître d'ouvrage : CCPA	5 760 677 €	Etudes pré-opérationnelles : 30 % Travaux : 10% Sous réserve de l'avis favorable du CTR (Qualiparc)	Etude 15 000 € Travaux 150 000 €
<b>Déviations de la RD 113 pour la création de la ZA de Kerlouis</b> : Ce projet comporte 3 phases : <b>1) Giratoire d'accès à la ZA</b> Maître d'ouvrage : CCPA <b>2) Déviation de la RD 113</b> Maître d'ouvrage : CCPA <b>3) Giratoire de Kermeur</b> Maîtrise d'ouvrage à déterminer	750 000 €	1) Pas de financement CD 2) Financement 100 % CD 3) 50 % (au prorata des branches)	1) 0 2) 401 430 € 3) 93 600 € HT
<b>Amélioration de la desserte transport entre Plouguerneau et Lesneven</b> Expérimentation Maître d'ouvrage : CD	7 500 €	50% Conseil départemental et 50% CCPA	3 750 €
<b>Axe 2 : Favoriser une intégration territoriale des équipements et services</b>			
<b>Festival « printemps des arts de la rue »</b> Maître d'ouvrage : CCPA	NC	Fonctionnement selon les critères du dispositif de soutien aux festivals : > 2015 : 20% du budget artistique soit 5 200 € > 2016 : 20% du budget artistique plafonné à 6 000 €	11 200 €
<b>Déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CCPA</b> Maître d'ouvrage : Mégalis	2 034 434 €	Financements conventionnés avec Mégalis (FEDER, Etat, Région, EPCI, CD)	168 777 €
<b>Équipements sportifs de proximité</b> Projets repérés à : Plouguerneau, St Pabu, Plouvien, Plabennec, Le Drennec, Landéda, Plouguin, Bourg Blanc, Coat Méal, Lannilis Maitres d'ouvrage : Communes et CCPA		Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements sportifs de proximité avec une animation communautaire	250 000 €

<p><b>Lannilis : Réalisation d'une piste d'Athlétisme en tartan</b></p> <p>Création d'un complexe sportif à Mézéozen à Lannilis comportant :</p> <p>1) une piste d'athlétisme, 2) un terrain synthétique et un terrain multisports</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p>	<p>1) 1 M € 2) 1 M €</p>	<p>10 % compte tenu du caractère structurant du projet</p>	<p>300 000 €</p>
<p><b>Equipements culturels et socio-culturels</b></p> <p>Projets repérés à : Landéda, Plabennec, Lannilis, Coat Méal</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et CCPA</p>	<p>Dotation territoriale pour 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements culturels de proximité avec une animation communautaire</p>		<p>150 000 €</p>
<p><b>Bibliothèques / médiathèques</b></p> <p>Projets identifiés à : Landéda, Plouvien, Lannilis, Plouguin et Coat Méal</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et CCPA</p>	<p>Dotation territoriale pour 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés dans la fiche relative aux bibliothèques et médiathèques de proximité avec une animation communautaire</p>		<p>370 000 €</p>
<p><b>Encourager la lecture publique par la mise en réseau informatique des bibliothèques et catalogues collectifs</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Communes ou CCPA</p>	<p>A favoriser</p> <p>Taux de subvention possible de 50 %</p>		<p>100 000 €</p>
<p><b>Encourager la lecture publique par une étude du schéma de développement de la lecture publique</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Communes ou CCPA</p>	<p>A favoriser</p> <p>Taux de subvention possible de 50 %</p>		<p>15 000 €</p>
<p><b>Mise en réseau des écoles de musiques de la CCPA et de la CCPLD</b></p> <p>Maître d'ouvrage : EPCC</p>	<p>Subvention de fonctionnement dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle et conformément au schéma départemental des enseignements artistiques (aide aux postes)</p> <p>&gt; 2015 : 50 000 € &gt; 2016 : 50 000 €</p>		<p>100 000 €</p>
<p><b>Extension ALSH (au sein de la Maison de l'enfance) à Lannilis</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p>	<p>789 000 €</p>	<p>10 % des travaux liés à l'ALSH</p>	<p>60 000 €</p>
<p><b>Landéda : mise en place d'une restauration collective</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p>	<p>420 000 €</p>	<p>10 % des travaux</p>	<p>42 000 €</p>
<p><b>Plouguin : Extension de l'école publique de 2 classes + rangements + sanitaires + préau</b></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p>	<p>330 000 €</p>	<p>10 %</p>	<p>60 000 €</p>
<p><b>Plouguerneau : développement d'une signalétique bilingue</b></p> <p>MO : Commune</p>	<p>69 000 €</p>	<p>20 % des travaux</p>	<p>13 800 €</p>

<b>CCPA : étude préalable à la mise aux normes des déchèteries</b> Maître d'ouvrage : CCPA	Montant à préciser par avenant	10 % avec plafond d'assiette de 100 000 € par déchèterie	Montant à préciser par avenant (maxi : 10 000 €)
<b>CCPA : travaux de mise aux normes des déchèteries</b> Maître d'ouvrage : CCPA		A revoir par avenant en fonction des résultats de l'étude	
<b>Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale</b>			
<b>Un incontournable du volet social du contrat de territoire :</b>			
<b>Définir une gouvernance locale de construction, suivi et évaluation du volet cohésion sociale du contrat de territoire :</b> - Type d'instance - Composition (représentant CD/ EPCI-communes-CCAS/CIAS) + invitation partenaires (associations, ADMR ...)			
Maîtres d'ouvrage : CD/CCPA/Communes			
<b>Elaboration d'un diagnostic partagé</b>  L'ensemble des démarches d'observation sociale engagées par le Conseil départemental et la CCPA seront partagées et devront permettre d'identifier des enjeux et un plan d'actions.  Maîtres d'ouvrage : CD/CCPA/Communes	<p style="text-align: center;">Sans incidence financière Rappel des démarches engagées - CD (MCATS/TAS) élaboration des diagnostics sociaux de territoire en cours</p>		
<b>D'ores et déjà, un certain nombre d'actions ont été repérées, qui contribuent à la mise en œuvre de ce volet cohésion sociale du contrat :</b>			
<b>Restructuration de l'EPHAD Saint-Pierre à Plabennec</b>  Maître d'ouvrage : Etablissement public autonome	13 200 000 €	Sous réserve du vote du programme d'investissement pour la réhabilitation Critères de subvention : 10 % de la base subventionnable dans la limite de 110 000 €/place	1 320 000 € (évolutif en fonction du plan de financement transmis)
<b>Restructuration de la résidence Kermaria – Lannilis</b>  Maître d'ouvrage : MRIA des Abers	500 000 €	Sous réserve de la validation de l'opportunité du projet et du vote du programme d'investissement pour la réhabilitation Critères de subvention : 10 % de la base subventionnable dans la limite de 110 000 €/place	50 000 € (évolutif en fonction du plan de financement transmis)
<b>Fonctionnement du CLIC des Abers</b> Maître d'ouvrage : Hôpital de Lesneven	Dotation annuelle de fonctionnement : > 2015 : 37 000 € > 2016 : 37 000 €		74 000 €
<b>Soutien au poste de coordonnateur jeunesse</b> Maître d'ouvrage : Commune de Plabennec	Dotation annuelle de fonctionnement : > 2015 : 7 650 € > 2016 : 7 650 €		15 300 €
<b>Total enjeu I « Répondre aux besoins d'un territoire jeune et intergénérationnel »</b>			<b>4 251 447 €</b>
<b>Fonctionnement 2015 - 2016</b>			<b>342 530 €</b>
<b>Investissement</b>			<b>3 908 917 €</b>

## **Article III-2 : ENJEU 2 - Organiser les déplacements**

### **III-2-a : L'enjeu pour le territoire**

Favoriser l'intermodalité et les modes doux de déplacement constituent les deux axes de cet enjeu. Des créations de pôles d'échanges multimodaux et d'aires locales de covoiturage sont identifiées et seront financées dans le cadre de dotations dédiées. Plusieurs projets de déplacements doux sont repérés, les plus avancés seront inscrits dans les critères de l'actuel schéma vélo, les autres seront examinés dans le cadre du futur schéma vélo territorialisé.

Cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Favoriser l'intermodalité
- Axe 2 : Favoriser les déplacements doux

### **III-2-b : Projets retenus par axe**

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

<b>Descriptif du Projet</b>	<b>Montant du projet</b>	<b>Modalités de financement</b>	<b>Montant plafond</b>
<b>Axe 1 : Favoriser l'intermodalité</b>			
<b>Pôles d'échanges multimodaux</b>  Subvention de 50% du montant HT du projet plafonné à 50 000 € par projet, sous réserves d'une association de la direction des déplacements du Conseil départemental à l'élaboration du programme  Projets identifiés à Lannilis (St Antoine) et Plouguerneau  Maîtres d'ouvrage : Communes ou EPCI	NC	Projet prorogé : restent 2 à 3 sites à réaliser 50% par site sous conditions	50 000 € par site soit 150 000 € pour le territoire
<b>Dotations pour 3 aires de covoiturage locales</b>  Condition : réalisation d'une étude d'opportunité du covoiturage et respecter certains principes d'aménagement (minimum 15 places, sécurisation des entrées/sorties, connexion si possible à un réseau de transport public, etc.). Une assistance sur le projet peut également être proposée à la commune ou à l'EPCI dans le cadre d'une adhésion à Finistère-Ingénierie-Assistance.  Projets identifiés au Drennec et à Plouguerneau  Maîtres d'ouvrage : Communes		50% par site sous conditions	50 000 € par site soit 150 000 € pour le territoire

<b>Axe 2 : Favoriser les déplacements doux</b>			
<b>Dotations Aménagements cyclables et territorialisation du Schéma vélo départemental</b>  Projets repérés : > Aménagement de la véloroute des Abers, projet d'intérêt départemental, travaux de sécurisation de 2 carrefours en cours, itinéraire majoritairement réalisé. > Saint Pabu : aménagement d'une piste mixte > Landéda : rabattement vers la ligne car car Penn Ar Bed à Ste Marguerite > Aménagement d'une véloroute reliant Plouvien - Lanarvily - Le Drennec - Kersaint-Plabennec > Itinéraires du schéma communautaire et notamment : • Plouguerneau : aménagement d'une voie verte • Plouguin : aménagement de pistes cyclables en desserte du bourg • Liaison Plouguin - Saint-Pabu en lien avec le projet Plouguin – Ploudalmézeau  Maîtres d'ouvrage : Communes ou EPCI		Dotation territoriale en déclinaison territoriale du schéma départemental vélo	480 000 €
<b>Total enjeu II « organiser les déplacements »</b>			<b>780 000 €</b>
<b>Fonctionnement 2015 - 2016</b>			<b>0 €</b>
<b>Investissement</b>			<b>780 000 €</b>

### **Article III-3 : ENJEU 3 - Préserver le littoral et les abers**

#### **III-3-a : L'enjeu pour le territoire**

Le tourisme constitue le 1<sup>er</sup> axe de cet enjeu. La plupart des actions identifiées l'étaient déjà dans le précédent contrat. Pour ce nouveau contrat, une dotation spécifique est proposée pour la mise en valeur du patrimoine historique, vecteur de développement touristique.

Les actions en faveur de la qualité de l'eau composent le 2<sup>ème</sup> axe de cet enjeu. Aux projets identifiés lors du précédent contrat, s'ajoutent plusieurs actions validées dans le cadre des travaux des schémas départementaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Enfin, le 3<sup>ème</sup> axe relatif aux aménagements portuaires et nautiques reprend les projets inscrits au précédent contrat. Les nouveaux projets devront être précisés et seront revus dans le cadre d'un avenant en fonction des orientations du nouveau livre bleu du nautisme.

Cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Faire du tourisme un véritable outil de développement territorial
- Axe 2 : Préserver l'environnement en agissant sur la qualité de l'eau
- Axe 3 : Concevoir durablement les aménagements portuaires et nautiques



### **II-3-b : Projets retenus par axe**

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

<b>Descriptif du Projet</b>	<b>Montant du projet</b>	<b>Modalités de financement</b>	<b>Montant plafond</b>
<b>Axe 1 : Faire du tourisme un véritable outil de développement</b>			
<b>Mise en place d'un groupe de travail sur la réalisation d'un schéma touristique durable</b> Maître d'ouvrage : CCPA		Sans incidence financière	
<b>Mise en place de la charte départementale de signalisation routière et touristique</b> Maître d'ouvrage : CD/EPCI/Communes		A définir en lien avec l'ATD	
<b>Gestion des espaces Naturels sensibles et de la randonnée</b> Maître d'ouvrage : CCPA	Action prorogée 77 601 € sur 3 ans > 2015 : 25 447 € > 2016 : 24 829 €		50 276 €
<b>Réhabilitation du phare de l'île vierge</b> – financement des travaux relatif à la cale Maître d'ouvrage : CCPA	NC	30 %	50 000 €
<b>Aménagement de panneaux d'interprétation du Patrimoine</b> Maître d'ouvrage : CCPA	NC	20 %	23 000 €
<b>Association de l'écomusée des goémoniers :</b> Soutien aux programmations culturelles et au développement des publics de l'association Maître d'ouvrage : Association		Dotation annuelle de fonctionnement Les éventuelles contributions du CD29 aux années suivantes seront examinées dans le cadre d'un avenant financier annuel > 2015 : 35 000 € > 2016 : 35 000 €	70 000 €
<b>Réhabilitation / conservation du patrimoine du territoire</b> Projets identifiés à Plouvien (St Jaoua), Plabennec (Locmaria), Landéda (Abbaye Notre-dame-des-anges). Maîtres d'ouvrage : Communes		Dotation territoriale pour 2015-2017  Selon les critères fixés dans la fiche relative à la conservation et à la valorisation du patrimoine avec une animation communautaire	90 000 €
<b>Plabennec : Etude préalable à la valorisation de la motte féodale de Lesquelen</b> Maître d'ouvrage : Commune		Projet prorogé 25 %	3 750 €
<b>Plouguerneau : Mise en valeur de la nécropole d'Iliz Coz</b> Maître d'ouvrage : Commune	363 500 €	Projet prorogé 15 %	25 000 € par tranche financière annuelle
<b>Création d'un parcours de pêche sur</b>	19 310 €	Travaux et aménagements :	15 000 €

<b>Bourg Blanc</b> – sous réserve avis de la fédération départementale  Maître d'ouvrage : AAPPMA abers et côtes des légendes		15 % du montant hors taxes, plafonnés à 70 000 €. Avec un seuil de dépenses éligibles de 5 000 €	
<b>Landéda : Modernisation du camping municipal</b>  Maître d'ouvrage : commune	320 000 €	sous réserve classement 2* après travaux 30 %	70 000 €
<b>Association An Oaled</b> Redynamisation du centre d'accueil de Tréglonou  Maître d'ouvrage : association	NC	10 %	Non plafonné
<b>Axe 2 : Préserver l'environnement en agissant sur la qualité de l'eau</b>			
Les montants plafonds indiqués sont des estimations. Ils seront à déterminer en fonction des montants réels des travaux.			
<b>Réflexion sur la gouvernance de l'assainissement collectif et de l'eau potable</b>  Maître d'ouvrage : CCPA	100 000 €	Projet prorogé 30 %	30 000 €
<b>Tréglonou : création d'un réseau d'assainissement collectif</b>  Maître d'ouvrage : Commune	278 000 €	15% + 5% si prise de compétence communautaire dans les deux ans	42 000 €
<b>Plouguin : réaménagement de la station d'épuration</b>  Maître d'ouvrage : Commune	1 250 000 €	15% + 10 % (priorité 1 du schéma) + 5% si prise compétence communautaire dans les deux ans. Sur 50 % du coût	156 250 € (sans prise en compte du bonus communautaire)
<b>Coat Méal : construction d'une station d'épuration ou raccordement sur l'unité de Bourg-Blanc</b>  Maître d'ouvrage : Commune	560 500 € si raccordement 1 000 000 € si restructuration	15% + 5% si prise de compétence communautaire dans les deux ans, sur 50 % du coût total	42 000 € (en prenant comme base le raccordement sur Bourg-Blanc)
<b>Plabennec : étude et acquisition d'une usine de déshydratation des boues</b>  Maître d'ouvrage : Commune	270 000 €	15 % + 5 % si prise de compétence communautaire dans les 2 ans (sur 50 % du montant)	21 000 €
<b>Mise à l'équilibre de l'eau potable Goadec Coat Méal</b>  Maître d'ouvrage : SMBL	343 629 €	25 % sur 50 % du montant	43 000€
<b>Mise à l'équilibre de l'usine d'eau potable Troménec Landéda</b>  Maître d'ouvrage : SMBL	362 846 €	25 % sur 50 % du coût total	45 625 €
<b>Mise à l'équilibre de l'usine d'eau potable Plouguin</b>  Maître d'ouvrage : SMBL	353 974 €	25 % sur 50 % du coût total	44 250 €
<b>Mise à l'équilibre de l'usine d'eau potable Caëlen – Plouvien</b>  Maître d'ouvrage : SMBL	355 960 €	25 % sur 50 % du coût total	44 625 €
<b>Mise à l'équilibre calco-carbonique et reminéralisation de l'usine d'eau</b>	237 212 €	25% sur 50 % du montant	29 875 €

<b>potable de Poulloch</b> Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal de Saint-Pabu			
<b>Etude patrimoniale AEP (Coat méal, Landéda, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu)</b> Maître d'ouvrage : SMLB	126 000 €	30 %	37 830 €
<b>Lannilis : canalisation de transfert eau potable et usine de traitement de Flescou</b> Maître d'ouvrage : Commune	987 300 €	10 % + 7 % si prise de compétence communautaire dans les 2 ans	98 730 € (sans prise en compte du bonus communautaire)
<b>Lannilis : Déphosphatation de la station d'épuration</b> Maître d'ouvrage : Commune	41 900 €	15 % + 5 % si prise de compétence communautaire dans les 2 ans	6 285 € (sans prise en compte du bonus communautaire)
<b>Axe 3 : Concevoir durablement les aménagements portuaires et nautiques</b>			
<b>Mise en place d'un groupe de travail sur la GIZC</b> Maître d'ouvrage : CCPA	Sans incidence financière		
<b>CCPA : construction d'une aire de carénage à l'Aber Benoit</b> Maître d'ouvrage : CCPA	NC	30 %	50 000 €
<b>Plouguerneau : construction d'une aire de carénage au Corréjou</b> Maître d'ouvrage : Commune de Plouguerneau	NC	30 %	50 000 €
<b>St Pabu : réalisation de locaux d'activités nautiques au Stellach</b> Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Pabu	NC	10 %	40 000 €
<b>CCI Brest : adaptation des locaux du centre de voile de Landéda</b> Maître d'ouvrage : CCI Brest	NC	25 %	45 000 €
<b>Plouguerneau : Renouvellement de la flottille du centre Nautique</b> Maître d'ouvrage : Commune	NC	Montant et modalités définis en fonction de la nature de l'acquisition	En fonction de la typologie des supports
<b>Plouguerneau : amélioration de l'accueil dans les ports de plaisance</b> Maître d'ouvrage : Commune	15 000 € études 100 000 € cales 7 000 € signalétique	Diagnostic préalable (N13) : 70 % plafonné à 30 000 € Aménagements (N14) : 20 % plafonné à 150 000 €	30 000 €  100 000 €
<b>Total enjeu III « Préserver le littoral et les abers »</b>			<b>1 353 496 €</b>
<b>Fonctionnement 2015 - 2016</b>			<b>150 276 €</b>
<b>Investissement</b>			<b>1 203 220 €</b>

## **CHAPITRE IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

### **Article IV-1 : Durée**

Ce contrat formalise les engagements du Conseil départemental sur le territoire de la Communauté de communes à compter de la signature, et jusqu'au 31 décembre 2020. Il se substitue donc au précédent contrat sans toutefois impacter les actions déjà engagées financièrement au titre du précédent contrat.

### **Article IV-2 : Clause de renégociation à mi-parcours**

Les parties entendent se concerter en 2017, pour engager une renégociation de mi-parcours en cohérence avec l'évolution des enjeux du territoire et portant sur :

- Le retrait ou la modification de certaines actions et financements dans le respect des règles générales du contrat,
- la prise en compte de nouvelles propositions d'actions sur la période de 3 ans restante.

### **Article IV-3 : Avenant(s) au contrat de territoire**

Au cours des six ans de sa validité, et essentiellement à l'issue du bilan de mi-parcours, le présent contrat pourra le cas échéant faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente, visant à :

- fixer les montants annuels de soutien accordés aux actions relevant de la section fonctionnement ;
- intégrer des actions nouvelles participant aux enjeux de territoire reconnus par le contrat.

### **Article IV-4 : Bénéficiaires du contrat**

La Communauté de communes assure, en lien avec le Conseil départemental, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investissement ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire communautaire, inscrites à la programmation du présent contrat.

### **Article IV-5 : Engagements financiers**

Le Conseil départemental s'engage à financer les actions retenues sur le territoire de la Communauté de communes selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Le montant des subventions qui seront octroyées sera fixé chaque année par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental.

Les porteurs de projets devront obligatoirement appliquer les clauses d'insertion dans la commande publique pour les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € et correspondant à un coût global de travaux de 500 000 €HT au moins (hors acquisition foncière). La mise en application de la clause d'insertion comme condition d'attribution des aides départementales est applicable **selon les dispositions de la délibération du Conseil départemental applicable.**

#### **Article IV-6 : Instruction des dossiers**

Chaque projet inscrit au présent contrat de territoire devra faire l'objet d'une instruction par les services du Conseil départemental.

Pour cela, un dossier complet de demande de subvention devra être adressé à l'attention de Mme la Présidente du Conseil départemental, en mentionnant le code action et l'objet du courrier. Le maître d'ouvrage pourra utilement prendre contact avec la direction compétente du Conseil départemental afin d'en préciser le contenu.

Dans le cadre de sa procédure interne de suivi du contrat, l'EPCI peut instituer un visa préalable du dossier porté par un autre maître d'ouvrage, avant transmission au Conseil départemental. Ce visa est exigé dans le cas d'actions :

- émargeant à une dotation territoriale et ce, pour vérifier la conformité avec les objectifs du contrat, et décider de ses règles de consommation ;
- réalisées dans le cadre d'un schéma communautaire.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un examen en Commission permanente du Conseil départemental qui vérifiera notamment la conformité du projet au présent contrat. La décision sera ensuite notifiée au porteur de projet ainsi qu'à la Communauté de communes et donnera lieu à un arrêté de subvention ou à une convention d'objectifs.

Si un dispositif d'aide du Conseil départemental évolue postérieurement à la signature du contrat, les nouvelles modalités (taux/plafond) s'appliqueront si elles sont plus favorables aux territoires.

#### **Article IV-7 : Versement de la subvention**

L'arrêté de subvention précisera, en application du règlement financier du Conseil départemental, les justificatifs nécessaires à produire, les délais de paiement de la subvention, les modalités d'acompte et les conditions de caducité. En l'absence de précision, le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, après vérification de service fait, sur le montant réellement acquitté.

En tout état de cause, le versement de la subvention fera l'objet de modalités différentes selon la nature du maître d'ouvrage :

- si le maître d'ouvrage est la Communauté de communes, le Conseil départemental lui versera directement la subvention,

- si le maître d'ouvrage est une Commune, une association, une Chambre consulaire ou autre, une convention pourra être établie directement entre le Conseil départemental et le maître d'ouvrage afin de décrire plus spécifiquement les modalités du partenariat. Une copie de cette convention sera adressée à la Communauté de communes.

#### **Article IV-8 : Modalités de suivi et d'évaluation**

La Communauté de communes est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat en lien avec le Conseil départemental. Chacun des partenaires désignera un référent chargé du suivi technique du contrat. L'EPCI s'engage à mettre en place des tableaux de suivi de la programmation des actions afférentes et à les communiquer régulièrement au Conseil départemental.

Le suivi des actions du contrat est assuré par un comité de suivi technique local, se réunissant à minima une fois par an, afin de permettre une évaluation partenariale. Les bilans des comités de suivi techniques peuvent être restitués au Comité de pilotage.

Afin de préparer la renégociation du contrat conformément aux modalités décrites à l'article précédent, la Communauté de communes remettra au Conseil départemental un bilan de son exécution sur la période 2015-2016.

Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par le Conseil départemental et la Communauté de communes en collaboration avec les différents partenaires du territoire, dans l'objectif d'analyser la réalisation des opérations.

#### **Article IV-9 : Communication**

Le présent contrat inclut des modalités de partenariat et d'engagements réciproques de la part des acteurs du territoire associés et du Conseil départemental pour les actions subventionnées.

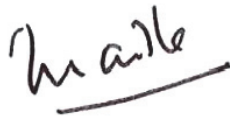
La Communauté de communes s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions et préalablement au versement des dites subventions, les obligations suivantes :

- la présence du logo ou de tout autre signalétique du Conseil départemental du Finistère (avec mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux pour ce qui concerne les chantiers), le Conseil départemental s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo : bloc marque, autocollant, disquette ou cédérom ;
- l'envoi d'une ou plusieurs invitations, selon l'importance de l'événement, lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, fin des travaux, etc.), à l'attention de la Présidente du Conseil départemental avec mention du Conseil départemental comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation ;
- la mention du financement du Conseil départemental et la présence du logo du Conseil départemental sur tous les supports de communication relatifs aux équipements concernés (plaquettes, dépliants) ou aux manifestations organisées.

**Article IV-10 : Résiliation**

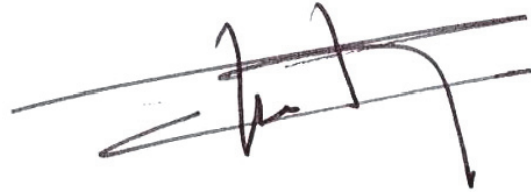
En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

**Le Président du  
Conseil général du Finistère**




**Pierre MAILLE**

**Le Président de  
la Communauté de communes du Pays des  
abers**



**Christian CALVEZ**

**La Présidente du  
Conseil départemental du Finistère**



**Nathalie SARRABEZOLLES**

Annexe : Récapitulatif des ajustements du contrat de territoire avec la Communauté de communes du Pays des Abers

**PROJETS REINSCRITS / PROROGES DU PRECEDENT CONTRAT DE TERRITOIRE**

<b>Code action</b>	<b>Descriptif du Projet</b>	<b>Montant prévu au contrat</b>
CT CCPA_DAEEL_01_01	Suivi animation d'un programme d'intérêt général	Total cumulé 2015-2016 : 27 030 €
CT CCPA_DAEEL_01_09	Landéda : Sécurisation accès piétons et cycliste en centre bourg	60 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_12	Festival « printemps des arts de la rue »	Total cumulé 2015-2016 : 11 200 €
CT CCPA_DCSJ_01_15	Lannilis : Réalisation d'une piste d'Athlétisme en tartan	300 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_16	Plabennec : construction de la salle culturelle	Dotation
CT CCPA_DCSJ_01_18	Encourager la lecture publique par la mise en réseau informatique des bibliothèques et catalogues collectifs	100 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_19	Encourager la lecture publique par une étude du schéma de développement de la lecture publique	15 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_20	Mise en réseau des écoles de musiques de la CCPA et de la CCPLCL	Total cumulé 2015-2016 : 100 000 €
CT CCPA_DPAPH_01_27	Restructuration EPHAD Plabennec	1 320 000 €
CT CCPA_DPAPH_01_29	Fonctionnement du CLIC	Total cumulé 2015-2016 : 74 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_30	Soutien au poste de coordonnateur jeunesse	Total cumulé 2015-2016 : 15 300 €
CT CCPA_DD_02_31	Dotation Pôles d'échanges multimodaux	150 000 €
CT CCPA_DD_02_33	Poursuite de la vélo-route des abers	Dotation
CT CCPA_DDEI_03_34	Mise en place d'un groupe de travail sur la réalisation d'un schéma touristique durable	SIF
CT CCPA_DAEEL_03_36	Gestion des espaces Naturels sensibles et de la randonnée	Total cumulé 2015-2016 : 50 246 €
CT CCPA_DDEI_03_37	Réhabilitation du phare de l'île vierge	50 000 €
CT CCPA_DCSJ_03_38	Aménagement de panneaux d'interprétation du Patrimoine	23 000 €
CT CCPA_DCSJ_03_39	Soutien Association de l'écomusée des goémoniers	Total cumulé 2015-2016 : 70 000 €
CT CCPA_DCSJ_03_41	Etude préalable à la valorisation de la motte féodale de Lesquelen (Plabennec)	3 750 €
CT CCPA_DCSJ_03_42	Mise en valeur de la nécropole d'Iliz Coz - Plouguerneau	25 000 €/tranche
CT CCPA_DAEEL_03_45	Réflexion sur la gouvernance de l'assainissement collectif et de l'eau potable	30 000 €
CT CCPA_DAEEL_03_46	Création d'un réseau d'assainissement collectif Tréglonou	42 000 €
CT CCPA_DAEEL_03_47	Réaménagement de la station d'épuration Plouguin	156 250 €
CT CCPA_DAEEL_03_48	Construction d'une station d'épuration à Coat-Méal	42 000 €
CT CCPA_DAEEL_03_58	Mise en place d'un groupe de travail sur la GIZC	SIF
CT CCPA_DDEI_03_59	construction d'une aire de carénage à l'Aber benoit	50 000 €
CT CCPA_DDEI_03_60	Construction d'une aire de carénage au Corréjou - Plouguerneau	50 000 €



CT CCPA_DDEI_03_61	Réalisation de locaux d'activités nautiques au Stellach	40 000 €
CT CCPA_DDEI_03_62	Adaptation des locaux du centre de voile de Landéda	45 000 €

### PROJETS NOUVEAUX

Code action	Descriptif du Projet	Incidence financière prévisionnelle
CT CCPA_DAEEL_01_02	Co-production EPCI CG de la programmation des logements sociaux	SIF
CT CCPA_DAEEL_01_03	PDALPD, engagement d'un travail pour la création d'une instance locale d'accès au logement	SIF
CT CCPA_DAEEL_01_04	FSL : proposition d'association de l'EPCI	SIF
CT CCPA_DAEEL_01_05	Gens du voyage création d'une aire d'accueil permanent de 30 places à Lanilis	190 560 €
CT CCPA_DAEEL_01_06	Landéda : AMI habitat- centre bourg Etudes	10 000 €
CT CCPA_DAEEL_01_07	Kersaint-Plabennec : AMI habitat- centre bourg Etudes	10 000 €
CT CCPA_DAEEL_01_08	Programme Patrimoine cadre de vie : > Plouvien	40 000 à 60 000 €
CT CCPA_DAEEL_01_68	Programme Patrimoine cadre de vie : > Plouguerneau	40 000 à 60 000 €
CT CCPA_DAEEL_01_69	Programme Patrimoine cadre de vie : > Kersaint-Plabennec	40 000 à 60 000 €
CT CCPA_DDEI_01_10	Création de la ZA de Kerlouis à Lannilis	15 000 € + 150 000 €
CT CCPA_DD_01_11	Déviation de la RD 113 pour la création de la ZA de Kerlouis	495 030 €
CT CCPA_DD_01_63	Amélioration de la desserte transport entre Plouguerneau et Lesneven – Expérimentation	3 750 €
CT CCPA_DAEEL_01_13	Déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CCPA	168 777 €
CT CCPA_DCSJ_01_14	Dotation équipements sportifs de proximité	250 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_16	Dotation équipements culturels et socio-culturels	150 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_17	Dotation Bibliothèques médiathèques	370 000 €
CT CCPA_DDC_01_21	Extension ALSH à Lannilis	60 000 €
CT CCPA_DDC_01_22	Landéda : mise en place d'une restauration collective	42 000 €
CT CCPA_DDC_01_70	Plouguin : Extension de l'école publique de 2 classes + rangements + sanitaires + préau	60 000 €
CT CCPA_DCSJ_01_23	Plouguerneau : développement d'une signalétique bilingue	13 800 €
CT CCPA_DAEEL_01_24	CCPA : étude préalable à la mise aux normes des déchèteries	Montant à préciser par avenant (max 10 000 €)
CT CCPA_DAEEL_01_64	CCPA : travaux de mise aux normes des déchèteries	Par avenant
CT CCPA_TAS_01_25	Gouvernance du volet cohésion sociale	SIF
CT CCPA_TAS_01_26	Elaboration d'un diagnostic partagé (cohésion sociale)	SIF
CT CCPA_DPAPH_01_28	Restructuration de la résidence Kermaria – Lannilis	50 000 €
CT CCPA_DD_02_32	Dotation Aires de covoiturage locales	150 000 €
CT CCPA_DD_02_33	Dotation au titre des aménagements cyclables	480 000 €
CT CCPA_DATD_03_35	Mise en place de la charte départementale de signalisation routière et touristique	A définir en lien avec ATD
CT CCPA_DCSJ_03_40	Dotation réhabilitation/valorisation du patrimoine du territoire	90 000 €
CT CCPA_DDEI_03_65	Création d'un parcours de pêche sur Bourg Blanc	15 000 €
CT CCPA_DDEI_03_43	Landéda : Modernisation du camping municipal	70 000 €
CT CCPA_DCSJ_03_44	Association An Oaled : redynamisation du centre d'accueil de Tréglonou	10% Non plafonné

CT CCPA_DAEEL_03_49	Plabennec : étude et acquisition d'une usine de déshydratation des boues	21 000 €
CT CCPA_DAEEL_03_50	SMBL : mise à l'équilibre de l'eau potable Goadec Coat Méal	43 000 €
CT CCPA_DAEEL_03_51	SMBL : mise à l'équilibre de l'eau potable troménec Landéda	45 625 €
CT CCPA_DAEEL_03_52	SMBL : mise à l'équilibre de l'eau potable Plouguin	44 250 €
CT CCPA_DAEEL_03_53	SMBL : mise à l'équilibre de l'eau potable Caëlen – Plouvien	44 625 €
CT CCPA_DAEEL_03_57	Mise à l'équilibre calco-carbonique et reminéralisation de l'usine d'eau potable de Poulloch (Syndicat intercommunal de Saint-Pabu)	29 875 €
CT CCPA_DAEEL_03_54	SMBL Etude patrimoniale AEP (Coat méal, Landéda, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu)	37 830 €
CT CCPA_DAEEL_03_55	Lannilis : canalisation de transfert eau potable et usine de traitement de Flescou	98 730 €
CT CCPA_DAEEL_03_56	Lannilis : Déphosphatation de la station d'épuration	6 285 €
CT CCPA_DDEI_03_66	Plouguerneau : Renouvellement de la flottille du centre Nautique	En fonction de la typologie des supports
CT CCPA_DDEI_03_67	Plouguerneau : amélioration de l'accueil dans les ports de plaisance	30 000 € 100 000 €

### PROJETS A ETUDIER A L'OCCASION D'UN FUTUR AVENANT

Intitulé de l'action
Plouguerneau : Colloque sur les activités maritime des Abers
St Pabu : aménagement de la rue du Bourg et de la place de l'église
Extension de l'ISDI (installation de stockage des déchets inertes)
St Pabu : Construction d'une école neuve
Plouguin : Extension de l'école publique
St Pabu : construction d'une salle polyvalente et associative
Tréglonou : construction d'une multifonction et de vestiaires
Plouguin : rénovation du terrain de football
Plouguin : Aménagement et extension de la bibliothèque Municipale
Coat méal : création d'un espace intergénérationnel
Bourg Blanc : construction d'une salle de sport
Lannilis : restauration chapelle St Sébastien
Landéda : mise en place d'un hébergement de groupe de randonneurs
Plouguerneau : Création d'un centre culturel et d'accueil au Corréjou
Landéda : construction d'une halle au port de l'Aber Wrach



